

Règlement cyclo-cross 2019

Les extérieurs à la FSGT 69 doivent vérifier la validation de leur licence sur :

<http://www.cyclismerhonefsgt.fr/exterieurs/>

Attention, les épreuves de cyclo-cross ouvrent la saison vélo 2019, c'est donc cette année qui sert de référence aux catégories d'âge des coureurs.

La liste officielle des coureurs extérieurs est mise à jour le mardi précédent les épreuves, tout non inscrit se verra refusé l'engagement à la course, cette mesure s'applique à tous, enfants et adultes.

Les coureurs sont partagés en deux catégories, A et B, tout nouveau participant commence en A, après 3 classements, il peut demander une descente en catégorie B, s'il remplit les conditions requises (page annexe 1). Tout coureur qui n'est pas sur la liste officielle de la catégorie B à l'inscription de la course, est considéré catégorie A.

Seuls les coureurs qui ont participé à au moins une épreuve de cyclo-cross saison 2018, sont validés sur la liste catégorie B saison 2019.

Fin des engagements 30 mn avant le début de chaque épreuve.

Les dossards fixés par 6 épingles sur les poches basses des maillots suivant la position du podium.

Le transpondeur, s'il est utilisé par les organisateurs, sera obligatoirement fixé à une cheville avec le matériel nécessaire homologué, vendu 1€, il reste la propriété du coureur, il est réutilisable à demeure.

Les coureurs doivent avoir un pied à terre, aucun appui sur une barrière ou concurrent.

Cinq SAS de départ, élaborés suivant les résultats de la saison 2018, seront mis en place par les organisateurs, ils devront être respectés par les engagés, sous peine de disqualification (page annexe).

Tout nouveau participant en FSGT 69 partira dans le SAS 5 pour sa première épreuve, il sera ajusté dès que les résultats seront sur le site de la commission vélo FSGT 69.

Pour la remise des récompenses « classements », adultes comme enfants, au minimum, le port du maillot du club est indispensable pour le récipiendaire.

Pas de tenue = pas de podium = pas de récompense

L'organisateur doit prévoir une ZONE de dépannage sous le contrôle d'un commissaire ou du podium, mise HORS COURSE si : échange de roues ou de vélo entre concurrent/demi-tour pour rejoindre la zone de dépannage/tout changement de matériel en dehors de la zone prévue.

Sur les courses enfants, le changement de vélo n'est pas autorisé, sous peine de disqualification.

Les « caméras embarquées » ne sont pas autorisées/Les freins à disque sont autorisés.

Challenges, coupes et trophée

C'est le classement OPEN de chaque épreuve qui sert de référence pour la répartition des points.

Si un championnat est ouvert aux coureurs extérieurs, c'est le classement OPEN de la course support qui sert de référence pour la distribution des points.

Pour les adultes, si deux courses séparées, A et B, sont organisées, un classement scratch OPEN A + B est reconstitué pour servir de référence pour la distribution des points.

Annexe 1 : catégorie B

Le but est de partager le peloton en 2 groupes

& A - première moitié du peloton (sans modulation de catégorie d'âge)

& B – deuxième moitié du peloton (avec modulation catégorie d'âge)

La catégorie B est normalement accessible uniquement aux 50 ans et plus, sauf infériorité manifeste constatée

Modulation des écarts avec le coureur médian du classement

| | |
|-----------------------------|------|
| & anciens et super vétérans | 1 mn |
| & vétérans | 2 mn |
| & seniors | 3 mn |
| & juniors /espoirs | 5 mn |

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif, la décision de la commission des catégories cyclo-cross est sans appel.

Changement de catégorie :

& De A en B : suivant les résultats 2018

& De B en A : 2 victoires [sauf catégorie seniors et moins homme: 1 seule]

Liste des retenus catégorie B est jointe, pour les demandes de renseignements complémentaires : robert.niard@free.fr

Annexe 2 : grille de départ des cyclo-cross FSGT 69

Comme la saison passée, 5 SAS de départ, avec un nouveau mode de calcul copié sur le grille de départ UCI.

Rappel, à chaque cyclo-cross des points sont attribués en fonction du classement scratch, le nombre de coureurs finissants l'épreuve est divisé par 2, le coureur le moins bien classé de la moitié supérieure reçoit 61 points puis 1 point de plus par place, le coureur le mieux classé de la moitié inférieure reçoit 60 points puis on incrémente de 1 point jusqu'au 1er et on décrémente de 1 point jusqu'au dernier classé. Les coureurs partants non classés marquent 4 points de moins que le dernier coureur classé.

13 cyclo-cross FSGT 69 ont été organisés au cours de la saison 2018, le départemental et le régional étaient ouvert aux extérieurs, c'est le classement scratch de chaque épreuve qui a été comptabilisé.

Mode de calcul de la grille pour le début des épreuves 2019 :

Le nombre obtenu par la SOMME des points marquées sur la saison 2018 DIVISÉE par 13 [nombre d'épreuve possible] sert de base de départ 2019.

| | | | | | |
|---------------------|--------|-------------------|---------|--------|---------|
| SAS 1 = de .1 à 12 | [12] | [équivalence 2018 | | | |
| mini 10 | moy 11 | max 12] | | | |
| SAS 2 = de 13 à 30 | [18] | [équivalence 2018 | mini 10 | moy 14 | max 16] |
| SAS 3 = de 31 à 50 | [20] | [équivalence 2018 | mini .7 | moy 14 | max 17] |
| SAS 4 = de 51 à 80 | [30] | [équivalence 2018 | mini .4 | moy 15 | max 20] |
| SAS 5 = de 81 à 187 | [106] | [équivalence 2018 | mini .9 | moy 18 | max 29] |

[NB:187 = nombre de coureurs ayant fait au moins une épreuve saison 2018]

Evolution de la grille 2019

& A la base 2019 se rajoute les points marqués pour chaque participation

& Les classements des cyclo-cross sont pris en compte dès qu'ils sont mis en ligne

& Le championnat départemental et le championnat régional sont ouverts aux extérieurs, ils compteront comme épreuve support, classement scratch open et comme championnat, classement open FSGT des coureurs qualifiés.

& Une nouvelle grille est établie, normalement en cours de semaine, elle sert de référence pour les épreuves de la semaine à venir, elle est visible sur le site.

